

## REGLEMENT DU JEU

« Mieux vous connaître – 10 lots de nos produits iconiques à gagner »  
(Ci-après le « **Règlement** »)

Nous vous remercions de votre intérêt pour ce Jeu organisé par La Société COSMETIQUE ACTIVE France, société SNC au capital de 24.180 euros, dont le siège social est situé au 30 rue d'Alsace 92300 LEVALLOIS PERRET CEDEX (France), immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 325 202 711, agissant pour sa marque SANOFLORE (ci-après l'« **Organisateur** », la « **Société Organisatrice** » ou « **nous** »).

Ce Jeu est organisé directement sur la plateforme accessible à l'adresse suivante : <https://www.sanoflore.fr/> (ci-après la « **Plateforme** »).

Nous vous invitons à lire attentivement le présent Règlement qui régit votre participation au Jeu. En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent Règlement ainsi que les conditions d'utilisation de la Plateforme accessibles directement via la Plateforme.

Ce Règlement peut être consulté sur la Plateforme en suivant le lien suivant [https://www.sanoflore.fr/site/pages/ShowMediaApp.aspx?MediaAppCode=PDF\\_GDPR\\_CONTEST\\_GAMES\\_FR\\_CONNAITRE\\_BASE\\_2019](https://www.sanoflore.fr/site/pages/ShowMediaApp.aspx?MediaAppCode=PDF_GDPR_CONTEST_GAMES_FR_CONNAITRE_BASE_2019) pendant toute la Durée du Jeu. Il peut également être adressé, gratuitement, à toute personne qui en fait la demande, pendant la Durée du Jeu, auprès de l'Organisateur, à l'adresse suivante : [relationclient@sanoflore.oaccare.fr](mailto:relationclient@sanoflore.oaccare.fr).

### ARTICLE 1 : DEFINITIONS

Dans le cadre de ce Règlement, les termes commençant par une majuscule auront les significations suivantes :

**Gagnant** » désigne le ou la Participant(e) désigné(e) gagnant(e) du Lot par la Société Organisatrice selon les conditions de l'Article 4.1 ;

« **Jeu** » désigne le présent jeu en ligne « Mieux vous connaître – 10 lots de nos produits iconiques à gagner » ;

« **Lot** » désigne le(s) produit(s) ou service(s) proposé(s) par la Société Organisatrice remporté(s) par le(s) Gagnant(s) et détaillés à l'Article 4.2 ;

« **Participant** » ou « **vous** » désigne le ou la participant(e) au Jeu qui remplit les conditions énumérées à l'Article 3 ;

« **Plateforme** » désigne la plateforme accessible à l'adresse suivante <https://www.sanoflore.fr/> sur laquelle se déroule le Jeu.

### ARTICLE 2 : DUREE ET ETENDUE GEOGRAPHIQUE DU JEU

Le Jeu se déroulera du 16 Avril 2019 à partir de minuit au 25 Avril 2019 jusqu'à minuit (ci-après la « **Durée du Jeu** »).

Le Jeu est ouvert exclusivement aux personnes physiques visées à l'Article 3.1 du présent Règlement résidant en France Métropolitaine (Corse comprise).

### ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

#### 3.1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

##### 3.1.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION DES PARTICIPANTS

Le Jeu est entièrement gratuit et sans obligation d'achat.

Le Jeu est ouvert uniquement aux personnes capables juridiquement (personnes âgées de plus de 18 ans à la date de début du Jeu et non frappées d'une incapacité). La Société Organisatrice pourra vous demander de lui faire parvenir une photocopie d'un justificatif d'identité.

Une seule participation par adresse électronique et par personne est autorisée (même adresse postale, même nom de famille et prénom et même compte utilisateur).

Ne peuvent participer : (i) les membres du personnel de la Société Organisatrice et (ii) les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu, ainsi que leurs familles respectives (c'est-à-dire les personnes d'un même foyer fiscal). A cet effet, un justificatif d'identité pourrait vous être demandé.

La participation au Jeu se fait exclusivement via la Plateforme.

Par ailleurs, votre inscription ne pourra être prise en compte si vous ne remplissez pas les modalités de participation énoncées au présent article. Vous vous engagez à compléter le formulaire d'inscription de bonne foi, étant entendu que toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte. Vous acceptez que les données que vous nous soumettez et qui sont stockées dans nos systèmes d'information soient exactes et valent preuve de votre identité. Nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de toute éventuelle modification de ces données.

### **3.2. DEROULEMENT DU JEU**

Dans le cadre du Jeu « Mieux vous connaître – 10 lots de nos produits iconiques à gagner », le Participant est invité à remplir le formulaire « Mieux vous connaître ».

Pour participer, le Participant devra suivre les étapes suivantes :

- 1) Aller sur la Plateforme donnant accès au formulaire à remplir ;
- 2) Remplir tout le questionnaire ;
- 3) Si vous gagnez, vous serez informé par courrier électronique à l'adresse mail que vous nous avez communiqué dans le formulaire.

### **3.3. DISPOSITIONS GENERALES**

La participation au Jeu se fait uniquement via la Plateforme conformément aux instructions décrites sur le présent Règlement. Pour toute question vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante: [relationclient@sanoflore.oaccare.fr](mailto:relationclient@sanoflore.oaccare.fr)

Toute tentative de fraude entraînera immédiatement la disqualification du Participant visé. D'une manière générale, les Participants s'abstiendront de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent Règlement. La régularité de la participation au Jeu pourra être vérifiée par les divers moyens techniques dont dispose la Société Organisatrice.

Il est interdit aux Participants ou à tout tiers, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'influencer les résultats par un moyen automatisé ou déloyal la validité de la désignation du ou des Gagnant(s) ou de faciliter l'augmentation du nombre de votes d'un Participant par quelque procédé frauduleux que ce soit. Le(s) Lot(s) ne saurai(en)t être attribué(s) à l'auteur ou au bénéficiaire d'une fraude ou de tout autre procédé déloyal.

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, l'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile. Toute manœuvre frauduleuse ou déloyale avérée entraînera la disqualification immédiate, définitive et sans préavis du Participant.

## **ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET LOTS**

### **4.1 DESIGNATION DES GAGNANTS**

Le nombre de Gagnants du Jeu « Mieux vous connaître – 10 lots de nos produits iconiques à gagner sera de : 10 (dix).

Il est important de noter qu'un Participant ne peut être désigné Gagnant qu'une seule et unique fois pendant la Durée du Jeu.

### **TIRAGE AU SORT**

Un tirage au sort sera réalisé parmi les Participants afin de déterminer de manière aléatoire 10 (dix) gagnants. Il sera effectué le 26 Avril 2019.

Le(s) Gagnant(s) désigné(s) obtiendront les Lots définis à l'Article 4.2 ci-après.

Les Gagnants seront informés qu'ils ont gagné leurs Lots par l'envoi d'un courrier électronique à l'adresse avec laquelle vous avez reçu un mail de notre part vous invitant à remplir le formulaire dans un délai de 10 (dix) jours à compter de la désignation du Gagnant.

### **4.2 LOTS**

Chaque Gagnant bénéficiera du Lot suivant :

- Aqua magnifica, 200ml, valeur 15,60€
- Aqua hypnotica, 75ml, valeur 15,70€
- Crème des reines légère, 40ml, 28,60€

Tout ce qui n'est pas détaillé ci-dessus reste à la charge du ou des Gagnant(s).

Les Gagnants recevront leurs Lots dans un délai de 2 (deux) jours ouvrés à compter de la réception du courrier électronique/autre moyen de confirmation et selon les conditions de la poste.

Le Lot est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne que le Gagnant et ne pourra donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire. Il est entendu que nous nous réservons la possibilité de substituer à tout moment au Lot proposé, un autre Lot d'une valeur équivalente.

Nous ne serons pas tenus d'attribuer le Lot, si le Gagnant (i) n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription ou (ii) ne s'est pas conforme au présent Règlement.

## **ARTICLE 5 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du Jeu font l'objet d'un traitement par la Société Organisatrice Cosmétique Active France afin de mieux connaître vos habitudes de consommation et, le cas échéant, vous proposer des offres ou services spécifiques.

Nous conservons vos données à caractère personnel uniquement le temps nécessaire pour atteindre la finalité pour laquelle nous détenons ces données, pour répondre à vos besoins ou pour remplir nos obligations légales.

Pour établir la durée de conservation de vos données, nous appliquons les critères suivants :

- Si vous participez au Jeu, nous conservons vos données à caractère personnel pendant toute la durée du Jeu et le temps nécessaire à la distribution des Lots ;
- Si vous nous contactez dans le cadre d'une demande relative au Jeu, nous conservons vos données à caractère personnel pendant toute la durée nécessaire au traitement de votre demande ;
- Si vous avez consenti à recevoir des messages de prospection commerciale, nous conservons vos données à caractère personnel jusqu'à ce que vous procédiez à votre désinscription ou jusqu'à ce que vous nous demandiez de les supprimer ou à l'issue d'une période d'inactivité (aucune interaction active avec les marques) définie conformément aux réglementations et instructions au niveau local.

Conformément aux législations et réglementations relatives à la protection des données à caractère personnel applicable(s), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en adressant un courrier, accompagné d'une photocopie d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante :

COSMETIQUE ACTIVE FRANCE

Sanoflore

So France : 30 rue d'Alsace

CS 10121

92697 Levallois-Perret Cedex

Ou à l'adresse électronique suivante :

[donneesperso@loreal.com](mailto:donneesperso@loreal.com)

Les Participants qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation.

Les informations collectées dans le cadre du Jeu pourront être utilisées par la Société Organisatrice à des fins de prospection commerciale, sous réserve d'avoir obtenu votre accord préalable via la case à cocher présente sur le formulaire d'inscription au Jeu.

#### **ARTICLE 6 : RESPONSABILITE**

L'Organisateur est responsable de la délivrance des Lots valablement et effectivement gagnés ainsi que de la collecte des données à caractère personnel conformément à l'Article 6.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages liés à l'utilisation du réseau Internet, dont, sans que cette liste soit limitative :

- la mauvaise transmission et/ou réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ; et
- tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu.

L'Organisateur fera des efforts pour permettre un accès au Jeu sur la Plateforme à tout moment. Cependant, l'Organisateur pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès à la Plateforme et au Jeu qu'il contient. L'Organisateur ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas de force majeure ou d'événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers. En outre, l'Organisateur ne peut être tenu responsable pour toutes conséquences dans la Participation au Jeu si vous communiquez des informations erronées, approximatives ou incomplètes et, en tout état de cause, l'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable des dommages indirects liés à votre participation au Jeu tels que, de manière non exhaustive, la perte de profits ou de revenus ou la perte de clientèle.

Par ailleurs, il ne sera attribué qu'un Lot par Gagnant dans l'hypothèse où un bug informatique entraînerait par erreur la délivrance de plusieurs messages « gagnants » à un seul et même destinataire.

Si une défaillance dans le système de détermination des Gagnants survenait entraînant la désignation d'un nombre excessif de Gagnants, l'Organisateur ne saurait être engagé à l'égard de l'ensemble des Participants au-delà du nombre total de Lots annoncés dans le présent Règlement et dans la publicité. Dans l'hypothèse d'une telle défaillance, l'Organisateur pourra décider de déclarer nul et non avenu l'ensemble du processus de détermination des Gagnants et d'annuler le Jeu, et à son choix, d'organiser à nouveau le Jeu à une période ultérieure. L'Organisateur se réserve toutefois la possibilité de ne pas procéder à l'annulation du Jeu et d'attribuer les Lots valablement gagnés si la détermination des Gagnants effectifs est techniquement réalisable dans des conditions équitables pour tous les Participants.

Si des circonstances exceptionnelles l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de reporter, écourter, proroger, modifier, annuler ou suspendre le Jeu. Dans ce cas, nous vous en informerons dans les meilleurs délais via la Plateforme. Toute modification sera intégrée dans le présent Règlement .

#### **ARTICLE 7 : MODIFICATION DU REGLEMENT**

Nous pouvons être amenés à modifier le présent Règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable.

Toute modification sera intégrée dans le présent Règlement, fera l'objet d'une annonce sur la Plateforme.

#### **ARTICLE 8 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION**

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de deux (2) mois après la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse postale suivante :

COSMETIQUE ACTIVE FRANCE  
Sanoflore  
So France : 30 rue d'Alsace  
CS 10121  
92697 Levallois-Perret Cedex

Tout litige né à l'occasion du présent Jeu sera soumis aux tribunaux français compétents.

\*\*\*